

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE JEUDI,  
LE 26 NOVEMBRE 2020, À 13 h 30, PAR VISIOCONFÉRENCE.**

---

**PRÉSENCES :**

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Alain Otto, substitut	Rivière-Rouge
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**ABSENCES :**

M. Georges Décarie	Nominingue
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Luc St-Denis	L'Ascension

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 13 h 30 et le président, M. Robert Bergeron souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Abrogation de la résolution no 3882.20.11.18
4. Octroi du contrat -Broyage du bois
5. Demande d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une camionnette neuve ou usagée.
6. Levée de la séance.

**Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :**

**R.3895  
20.11.26**

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO R.3882.20.11.18**

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire 9045-3499 Québec Inc qui a répondu à l'appel d'offres S2020-650 concernant le broyage de bois pour la saison 2021 ne répond au critère suivant : *L'Alimentation du broyeur doit obligatoirement être munie de chaîne de type 'drag chaîne' afin d'éliminer une bonne partie des 'fines'.*

**Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Alain Otto, il est résolu :**

R.3896  
20.11.26

D'abroger la résolution no R3882.20.11.18.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4. OCTROI DU CONTRAT - BROYAGE DU BOIS**

Dans le cadre de l'appel d'offres S2020-650 sur invitation concernant le broyage de bois, pour la saison 2021, l'ouverture a eu lieu, le 18 novembre, à 13 h 30, au bureau de la Régie.

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat a été octroyé par la résolution R.3882.20.11.18, lors de la séance du 18 novembre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution a été abrogée par la résolution R3896.20.11.26.

Nom du soumissionnaire	Montant de l'appel d'offres (taxes non incluses)
Broyage Mobile Estrie Inc.	94 200 \$
Broyage RM Inc	87 604 \$
9045-3499 Québec Inc.	Non conforme

Après étude de la conformité des soumissions reçues.

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :**

R.3897  
20.11.26

D'octroyer le contrat à l'entreprise Broyage RM Inc. pour le broyage du bois pour la saison 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**5. DEMANDE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE OU USAGÉE**

**Sur une proposition de Mme Pascale Blais, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

R.3898  
20.11.26

D'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule adapté à l'usage, neuf ou usagé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

R.3899  
20.11.26

L'ordre du jour étant épuisé, M. Daniel Charrette propose la levée de la séance à 13 h 40.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*Robert Bergeron*

Président

*Marc Forget*

Directeur général et secrétaire-trésorier